

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 22

Votants 26

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260907-DCM_2026_09_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 07 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Florence PICHON, Isabelle ELVINGER, Annabelle BOURGIN, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIRS : Florence PICHON à Anna Paola ROYON, Isabelle ELVINGER à Marjorie COMBE, Annabelle BOURGIN à André GACHET, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Martine MEILLIER.

Délibération n°2026 09 05

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) – ZONE CHEZIEUX.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation relative à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI);

Considérant que la protection des personnes, des biens et des activités présentes sur le territoire communal constitue une priorité pour la commune ;

Considérant que la zone de Chézieux nécessite la réalisation de travaux permettant d'améliorer et de renforcer les conditions de Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

Considérant que ces travaux ont pour objectif de renforcer la sécurité incendie de la zone, d'améliorer la couverture en moyens de lutte contre l'incendie et de répondre aux exigences réglementaires en matière de DECI ;

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à environ 40 000 euros hors taxes soit 48 000 euros toutes taxes comprises ;

Considérant que la commune souhaite solliciter une participation financière auprès de l'Etat, du Département Loire, de Loire Forez agglomération et des entreprises présentes sur la Zone d'Activités Chézieux afin de contribuer au financement de cette opération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de réalisation des travaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur la zone d'activités de Chézieux à Saint-Romain-le-Puy, destiné à renforcer la sécurité incendie et la protection des personnes et des biens.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État, du Département, de Loire Forez agglomération et des entreprises présentes sur la Zone d'Activités Chézieux, toute subvention ou participation financière susceptible de contribuer au financement de ces travaux.

Le montant cumulé de l'ensemble des subventions et participations sollicitées ne pourra excéder 80 % du montant prévisionnel de l'opération.

- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de demande de subvention, ainsi qu'à signer tout document relatif à cette opération.
- dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget communal,
- précise que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy,
le 08 septembre 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Martine MEILLIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 17.09.2026
Publié ou Notifié
le : 17.09.2026